

CONTACT

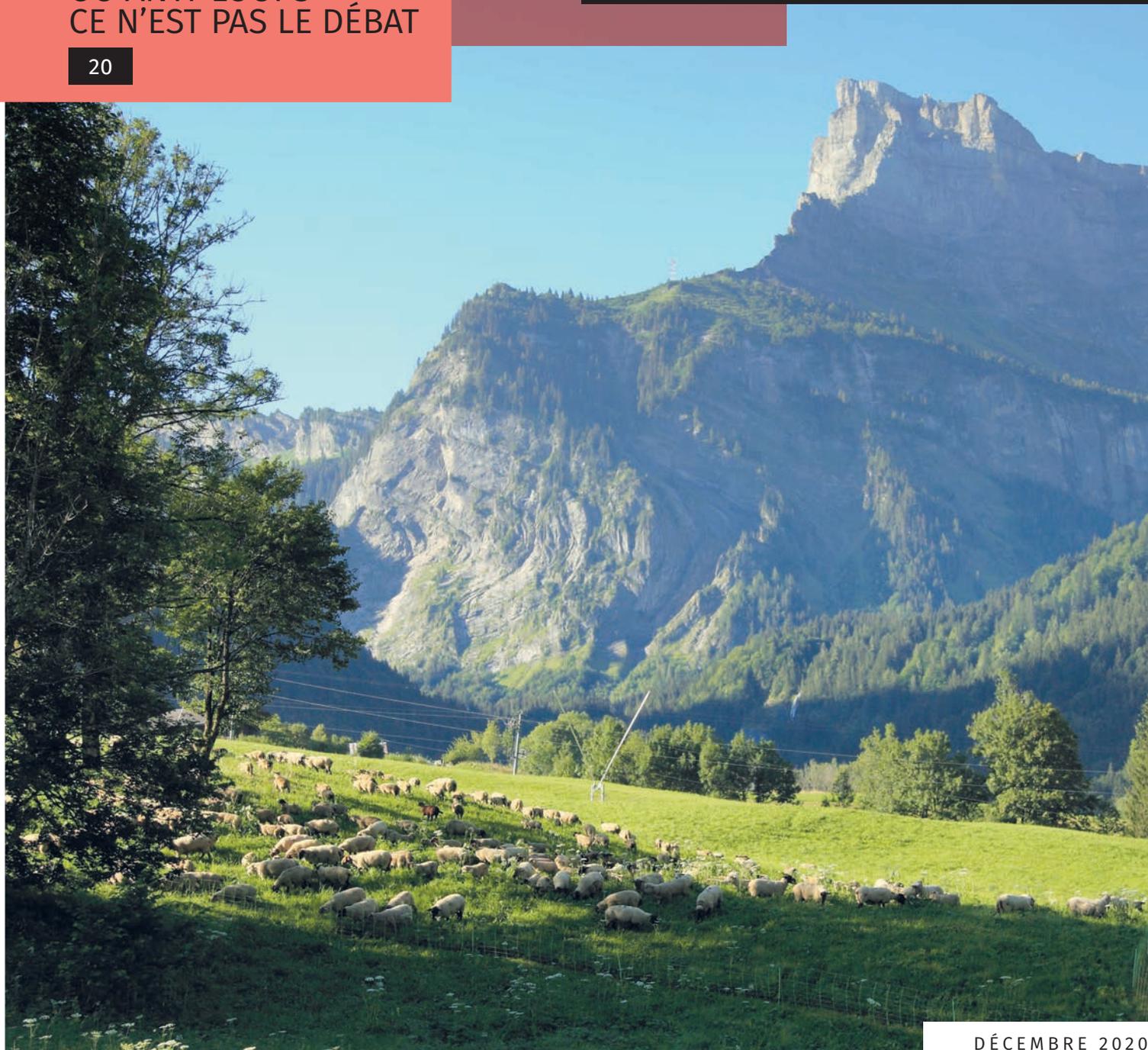
N° 9



DOSSIER SPÉCIAL
PRO-LOUPS
OU ANTI-LOUPS
CE N'EST PAS LE DÉBAT

20

BULLETIN MUNICIPAL
DE SIXT-FER-A-CHEVAL



DÉCEMBRE 2020

DES ÉLUS OCCUPÉS
ET MOTIVÉS
LES MISSIONS DE CHACUN

4

LES FINANCES COMMUNALES
POUR CEUX QUI AIMENT
LES CHIFFRES

16

LES FORÊTS COMMUNALES
GARDE FORESTIER, UN MÉTIER, UNE
PASSION POUR PRÉSERVER LA NATURE

18

SOMMAIRE

MAIRIE

Tél. 04 50 34 44 25
 contact@mairie-sixtferacheval.fr
 www.mairie-sixtferacheval.fr

Jours et horaires d'ouverture au public

- Lundi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h

Permanence du Maire et des Adjointes

- Le vendredi sur rendez-vous

DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Collecte des ordures ménagères dans les locaux prévus à cet effet

- En basse saison : mardi
- Pendant les vacances scolaires : mardi et vendredi

Ramassage des encombrants

- UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION EN MAIRIE (sur place, par mail ou téléphone) jusqu'à la veille du ramassage. Tél. 04 50 34 44 25
- Le 1^{er} mercredi de chaque mois de mai à octobre uniquement

Déchetterie de Jutteninges

- du lundi au samedi 8h-12h / 14h-17h
- Tél. 04 50 90 10 04

Apports de déchets verts ligneux à la station d'épuration de Morillon

- du lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h
- vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30
- samedi : 10h-12h / 15h-17h (uniquement du 1^{er} samedi d'avril au dernier samedi d'octobre)
- Tél. 04 50 90 73 44

DES ÉLUS OCCUPÉS ET MOTIVÉS LES MISSIONS DE CHACUN

4

LES FINANCES COMMUNALES POUR CEUX QUI AIMENT LES CHIFFRES

16

UN NOUVEL AGENT FORESTIER À SIXT-FER-À-CHEVAL SES ATTRIBUTIONS, MISSIONS ET POUVOIRS

18

DOSSIER SPÉCIAL PRO-LOUPS OU ANTI-LOUPS CE N'EST PAS LE DÉBAT

20

OPÉRATION GRAND SITE LES AVANCÉES DU PROJET

24

EN BREF

25

ÉTAT CIVIL

27

AGENDA DES MANIFESTATIONS

28



4



18



20



28



STÉPHANE BOUVET
MAIRE DE SIXT-FER-À-CHEVAL

ÉDITO

Chères Sizères et chers Sizerets,

Je tiens tout d'abord à vous remercier du renouvellement de votre confiance pour l'exercice des fonctions de maire de notre commune.

Je remercie également l'équipe du précédent mandat pour son implication et soutien dans l'élaboration de projets structurants visant à répondre aux enjeux posés par un monde en constante évolution, à laquelle nous devons faire face.

Dans un contexte difficile induit par la pandémie du Covid-19, la nouvelle équipe communale, regroupée autour des mêmes valeurs d'implication et d'engagement au service de l'intérêt général, s'est tout de suite montrée réactive et solidaire ; tout comme les habitants, dont je tiens à saluer les gestes de générosité et de solidarité qui ont permis, à tous niveaux, de rendre cette situation plus humaine et plus supportable.

Sixt-Fer-à-Cheval a toujours su se mobiliser dans les moments difficiles et rebondir, en faisant abstraction des oppositions et des conflits, et je suis fier d'en être à nouveau le représentant.

“ Sixt-Fer-à-Cheval a toujours su se mobiliser dans les moments difficiles et rebondir, en faisant abstraction des oppositions et des conflits ”

Le mandat 2020-2026 sera porté par un souci constant d'efficacité et de cohésion.

La cohésion, tout d'abord : c'est celle des élus mais aussi des habitants, afin qu'au-delà de nos intérêts particuliers, nous puissions soutenir la même vision d'un développement durable et harmonieux de notre village. Entres autres, l'Opération Grand Site et ses projets connexes, tels qu'exposés dans le présent numéro, nous permettront d'obtenir des retombées économiques substantielles ainsi qu'une qualité de vie accrue en termes d'infrastructures et d'activités.

Ensuite, l'efficacité : mon équipe et moi-même nous y engageons, afin que les projets étudiés et conceptualisés au cours du mandat précédent voient le jour au cours de ce mandat.

La gestion de notre petite commune requiert de grandes responsabilités et un investissement personnel sans faille des élus locaux pendant six années. Pour faciliter et rendre possible l'atteinte de nos objectifs, nous avons mis en place un travail partagé, organisé autour de commissions et des délégations qui vous sont présentées dans ce numéro afin que vous puissiez mieux appréhender la réalité de la gestion de votre commune au quotidien et faire naître - pourquoi pas - de nouvelles vocations pour l'engagement dans la vie locale !

Stéphane BOUVET

DES ÉLUS OCCUPÉS ET MOTIVÉS

LES MISSIONS DE CHACUN

SÉCURITÉ

FINANCES

URBANISME ET FONCIER

PROJET ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

MONTAGNE

VOIRIE ET TERRASSEMENT

BÂTIMENTS

AGRICULTURE ET FORÊT

ÉCONOMIE ET TOURISME

COMMUNICATION

JEUNESSE ET SOCIAL

PATRIMOINE

Les missions d'une municipalité sont trop nombreuses pour que l'ensemble du conseil municipal planche sur chacune d'entre elles. Le travail est donc réparti au sein de commissions. Lors de son installation, le conseil municipal décide du nombre de commissions, de leur rôle et des membres qui les composent. Au cours de chacune de ses séances, le conseil municipal peut former, modifier ou supprimer des commissions.

Les commissions, contrairement aux conseils municipaux, ne sont pas publiques. Leur rôle consiste à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal ou au maire.

Elles émettent des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre ; le conseil municipal est le seul compétent pour régler, par délibération, les affaires de la commune.

LE MAIRE, STÉPHANE BOUVET



est de droit et de fait le président de chacune des commissions.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, seules 3 commissions sont obligatoires :

> LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

En matière de contributions directes, le représentant des services fiscaux et la commission procèdent à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties. Une liste de 24 personnes choisies obligatoirement parmi les différentes catégories de contribuables de la commune et de membres élus est dressée par le conseil municipal et soumise aux services fiscaux qui désigne par tirage au sort, 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

> LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Cette commission a deux missions. Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Elle est composée de 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet, un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription

ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

> LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Chargée d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre d'un marché public formalisé, elle établit les critères de choix et les recommandations au conseil du meilleur choix.

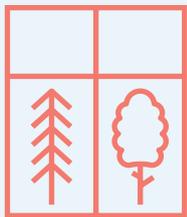
Elle est obligatoirement présidée par le maire et se compose de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal.

Président :
Stéphane Bouvet

Membres titulaires :
Guy Abraham,
Cédric Mionnet-Perdu,
Yoan Mogenier

Membres suppléants :
Emmanuel Moccand-Jacquet,
Pauline Pison, Georges Poppe

“ *Les autres commissions ont été créées par le conseil municipal à l'unanimité. Elles pourront être modifiées à l'avenir si cela est nécessaire...* ”



ABF

**ARCHITECTE
DES BÂTIMENTS
DE FRANCE**

**Avis simple
ou conforme**

ATTENTION

Selon le lieu de votre projet, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera nécessaire.

Il peut être de 2 sortes.

L'avis simple, l'autorité qui délivre l'autorisation d'urbanisme (en principe le maire) peut passer outre l'avis de l'ABF. Mais elle engage ainsi sa responsabilité en cas de recours contre l'autorisation. **L'avis conforme**, le maire doit obligatoirement suivre l'avis de l'ABF.

**LA COMMISSION
SÉCURITÉ**

**ET PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE**

Membres :

Alain Barbier, Matthieu Bonnaz,
Cédric Mionnet-Perdu, Yoan Mogenier

Elle est chargée du développement de la sécurité communale et de la mise à jour du plan de sauvegarde et autres documents formels traitant de la sécurité sur la commune.



Matthieu Bonnaz, en tant que sapeur pompier et avec sa grande connaissance du territoire en est un membre obligatoire.

**LA COMMISSION
FINANCES**



Référente :

Catherine Deffayet,
Première adjointe au maire

Membres :

Alain Barbier,
Anne Chaigneau,
Cédric Mionnet-Perdu

Elle est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du budget, du compte administratif et de leur suivi. Elle élabore le projet de budget en recueillant les demandes et besoins des différentes commissions. Ce projet de budget est soumis à l'approbation du conseil municipal.



LA COMMISSION

URBANISME ET FONCIER

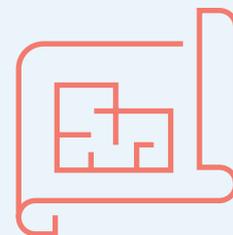
Référent :

Yoan Mogenier, Adjoint au maire

Membres :

Matthieu Bonnaz, Jean-Marc Moccand,
Emmanuel Moccand-Jacquet,
Cédric Mionnet-Perdu, Georges Poppe

En cas de besoin, elle participe à la révision des documents de planification comme le PLU ou le plan prévention des risques. En complément de l'instruction faite par la CCMG, elle est chargée d'étudier les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables). Elle traite également des questions foncières en réponse aux sollicitations des citoyens ou dans le cadre des projets initiés par la commune.



5 m²

Surface au-delà de laquelle un permis de construire ou une déclaration préalable est **obligatoire**.

DES ÉLUS OCCUPÉS ET MOTIVÉS LES MISSIONS DE CHACUN

SÉCURITÉ FINANCES URBANISME ET FONCIER PROJET ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
MONTAGNE VOIRIE ET TERRASSEMENT BÂTIMENTS AGRICULTURE ET FORÊT
ÉCONOMIE ET TOURISME COMMUNICATION JEUNESSE ET SOCIAL PATRIMOINE



LA COMMISSION PROJETS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Référent :

Georges Poppe, Adjoint au maire

Membres :

Guy Abraham, Anne Chaigneau,
François-Marie Denambride,
Valérie Monet, Pauline Pison

Le devenir d'un village et de son territoire doit s'envisager à court, moyen et long terme. La commission projet a pour but d'inscrire l'étude du développement de Sixt-Fer-à-Cheval dans un calendrier à long terme afin que les actions d'aujourd'hui ne pénalisent pas les actions de demain et ne détruisent pas l'écrin dans lequel nous vivons.

Elle finalisera la candidature du village au label Grand Site de France.

Elle mettra en place des actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Dès sa mise en place, elle proposera au conseil les actions faisant partie du schéma directeur en cours d'établissement dans le processus de l'opération Grand Site et qui seraient réalisables pendant cette mandature.

Elle garantira que l'aspect incontournable de notre avenir « 4 saisons » soit toujours dans l'esprit de chacun.

Elle mettra en concordance l'ensemble des projets en cours et à l'étude en collaboration avec la commission Montagne.



ENTRE AUTRES FONCTIONS,



Cédric Mionnet-Perdu est le lien entre les différentes commissions et les services techniques. Ses compétences « tous corps de métiers » sont primordiales pour la commission Bâtiment.



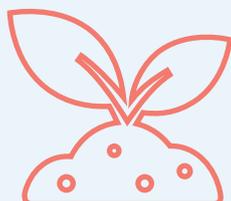
Valérie Monet est déléguée titulaire de la commune auprès du syndicat mixte du Grand Site.



Guy Abraham est le lien unissant l'association du jumelage avec Bangor et la mairie.



Violaine Deffayet est membre actif de deux commissions pilotées par des délégués : les commissions Jeunesse et lien social et Patrimoine.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AFNOR a défini le terme développement durable en 2012 par cette phrase « Un État est dit durable si les composantes de l'écosystème et leurs fonctions sont préservées pour les générations présentes et futures ».



*Projet du parking du Lignon.
Dernière visite de terrain
le lundi 22 juin 2020, avant
le dépôt du permis d'aménager :*

S. Bouvet, maire de Sixt-Fer-à-Cheval ; M. Battais, chargé de mission Grand Site ; JM. Moccand et G. Poppe, conseillers municipaux ; E. Givet, chef de projet, KARUM ; C. Delabie, chargée de mission paysage, KARUM ; C. Aron, Altitudes VRD ; D. Mathevon, Architecte des Bâtiments de France ; S. Magliocca, inspecteur des sites ; C. Godefroy, chargé développement montagne à la DDT 74 ; C. Laubie, paysagiste conseil de la DDT 74 ; S. Dufour, technicien forestier ONF ; JL. Mabboux, responsable UT ONF Faucigny ; F. Anthoine, garde de la RN.

LA COMMISSION MONTAGNE



Référent :
Alain Barbier, Adjoint au maire

Membres :
Matthieu Bonnaz, Violaine Deffayet,
Emmanuel Moccand-Jacquet

Dans l'esprit de certains, le mot montagne induit presque exclusivement sports d'hiver, ce ne sera pas l'esprit des membres de la commission. Si la gestion de la délégation de service public du domaine skiable et des suites à donner à son renouvellement, l'étude des suites à donner au projet de liaison Sixt-Fer-à-Cheval / Flaine et du projet immobilier touristique qui s'y attache, la gestion du domaine nordique sont en effet des tâches qui lui incombent, la commission aura à cœur de ne jamais perdre de vue le profil 4 saisons de Sixt-Fer-à-Cheval et son rôle sera également de travailler à la préservation de nos sites au plus fort de la fréquentation estivale en étroite collaboration avec les membres de la commission Projets et Développement Durable.



LA COMMISSION VOIRIE ET TERRASSEMENT

Référent :
Emmanuel Moccand-Jacquet

Membres :
Alain Barbier, Cédric Mionnet-Perdu,
Jean-Marc Moccand

Elle est chargée des travaux d'aménagement ou d'entretien des voies communales, des chemins ruraux, des torrents et plus généralement des travaux sur les propriétés non bâties de la commune.

Elle propose les petits travaux nécessaires à l'entretien des biens dans ces domaines. Elle participe activement à l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et au choix des entreprises attributaires pour tous les travaux ne pouvant être réalisés par les services techniques et devant être sous-traités.

LA COMMISSION BÂTIMENTS



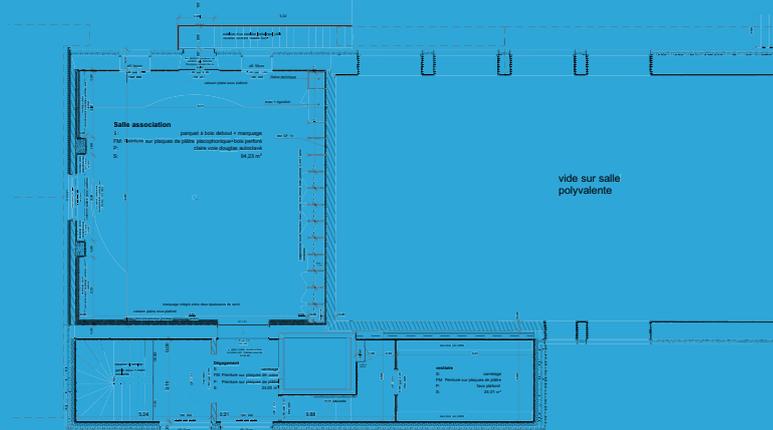
Référent :
Yoan Mogenier

Membres :
Guy Abraham,
Cédric Mionnet-Perdu,
Jean-Marc Moccand,
Georges Poppe

Elle a en charge le suivi permanent de l'état des bâtiments communaux. Elle propose les travaux nécessaires à l'entretien des biens communaux et assure le contact avec les entreprises intervenantes en lien avec les agents techniques et administratifs. Elle participe aux commissions de sécurité traitant des bâtiments propriétés de la commune. Pour les travaux importants en réaménagement ou en construction, elle est chargée des études préalables aux travaux d'investissement ; elle participe activement à l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et au choix des entreprises attributaires. Elle assure par la suite le suivi des travaux.

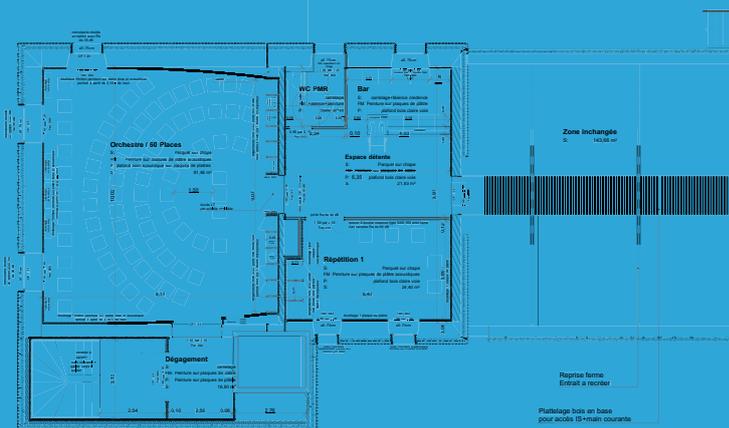
Son premier grand chantier sera la 2^e phase de l'aménagement de La Reine des Alpes.

Jusqu'à présent, l'école mettait à disposition sa salle de motricité pour des associations et une salle pour l'harmonie. Afin de revoir son organisation interne et sa mise aux normes (accès PMR et respect de la chaîne du froid pour la restauration scolaire), celle-ci doit se réapproprié de façon permanente l'ensemble de ses locaux. Les autres activités migreront à la Reine des Alpes.



Espace La Reine des Alpes
niveau 1

« L'ESPACE LA REINE DES ALPES » VA ENFIN PRENDRE TOUT SON SENS !



niveau 2

De simple salle des fêtes, la Reine des Alpes va voir la totalité de son espace être occupé.

Initiée en 2013 et achevée en 2015, la première phase des travaux a permis la rénovation extérieure de l'ensemble du bâtiment, la création de son parvis et l'aménagement de la salle des fêtes.

Ce sont maintenant les étages qui vont être aménagés : le premier sera destiné aux associations locales, avec une salle multi-activités ; le second à l'harmonie et aux cours de musique avec deux salles exclusivement dédiées.

Votés au cours du mandat précédent pour un budget estimé à 650 000 €, ces travaux coûteront après validation des devis définitifs, 750 000 €. Ils ont commencé cet automne et dureront environ 6 mois.

Les salles « musique » seront isolées phoniquement et la salle Harmonie jouira d'une architecture intérieure incurvée favorisant la qualité sonore.

Le sol de la salle « associations » est prévu en « parquet bois debout » notamment pour la pratique de la danse folklorique. Pour assurer la cohérence de l'ensemble de l'Espace La Reine des Alpes, ce sont les mêmes prestataires de la première phase qui ont été retenus : pour l'architecture, le bureau « M'Architecte », et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la société Amome. Les travaux ne devraient pas impacter l'utilisation de la salle des fêtes durant les week-ends.

DES ÉLUS OCCUPÉS ET MOTIVÉS LES MISSIONS DE CHACUN

SÉCURITÉ FINANCES URBANISME ET FONCIER PROJET ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
MONTAGNE VOIRIE ET TERRASSEMENT BÂTIMENTS AGRICULTURE ET FORÊT
ÉCONOMIE ET TOURISME COMMUNICATION JEUNESSE ET SOCIAL PATRIMOINE



Exemples d'outils
de communication
institutionnelle



LA COMMISSION AGRICULTURE ET FORÊT

Référent : Alain Barbier

Membres : Matthieu Bonnaz,
Emmanuel Moccand-Jacquet

Chargée de tout ce qui touche à l'agriculture et à la forêt, elle est accompagnée dans sa tâche par :

Le représentant de l'AFP :
Paul Deffayet

Le représentant des agriculteurs :
André Cassina

Représentant des propriétaires forestiers :
Marc Deffayet

LA COMMISSION ÉCONOMIE ET TOURISME



Référente : Catherine Deffayet

Membres : Anne Chaigneau, François-Marie Denambride, Valérie Monet, Pauline Pison

Cette commission est chargée des relations avec les opérateurs économiques du village. Elle a pour but de soutenir et valoriser les acteurs économiques de la commune. Dans ce but, elle entretient des relations suivies avec l'Office de Tourisme Intercommunal et avec l'USAC (Union Sizère des Artisans et Commerçants).



LA COMMISSION COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Référentes : Anne Chaigneau, Pauline Pison

Membres : Catherine Deffayet,
François-Marie Denambride,
Jean-Marc Moccand, Georges Poppe

Dans le cas d'une municipalité, la communication institutionnelle se distingue de la communication touristique ou commerciale parce qu'elle ne vend rien. Elle a pour seul but d'informer et de montrer entre autre et en toute transparence les projets, les réalisations, les valeurs et les engagements de l'équipe municipale.

Les tâches de la commission sont diverses et variées : la réalisation du bulletin municipal, la surveillance et la mise à jour du site internet, les relations presse, l'édition de brochures institutionnelles, l'affichage, la surveillance du respect de la charte graphique communale par les organismes utilisateurs extérieurs comme l'OTI, etc. Elle peut prendre en charge la communication de crise lors de situations particulières. Ces situations peuvent être aussi bien d'ordre légal, résulter d'un accident, ou d'une erreur humaine.

DES ÉLUS OCCUPÉS ET MOTIVÉS LES MISSIONS DE CHACUN

SÉCURITÉ FINANCES URBANISME ET FONCIER PROJET ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
MONTAGNE VOIRIE ET TERRASSEMENT BÂTIMENTS AGRICULTURE ET FORÊT
ÉCONOMIE ET TOURISME COMMUNICATION JEUNESSE ET SOCIAL PATRIMOINE



LA COMMISSION JEUNESSE ET LIEN SOCIAL

Délégué : François-Marie Denambride

Membres : Guy Abraham, Catherine Deffayet, Violaine Deffayet, Pauline Pison

Elle a en charge, principalement, la gestion des actions à destination des publics spécifiques (ainés, personnes vulnérables) et de la politique « famille ». Elle est en relation permanente avec les services scolaires et périscolaires. Être au plus proche des habitants justifie la délégation que le maire a souhaité donner à François-Marie Denambride. Nous l'avons interviewé.



Jean-François Deffayet au « pupitre » anime pour les classes un sujet très vaste qui a pour titre « Océan »



INTERVIEW François-Marie DENAMBRIDE

François-Marie, c'est ton deuxième mandat ; d'où vient ton intérêt pour l'engagement politique local ?

De mon attrait pour le milieu associatif en général et de mon penchant naturel à être acteur plutôt que spectateur, en l'occurrence pour animer et dynamiser la vie du village.

Qu'apportent les fonctions de délégué pour cette commission ?

La commission a des missions aussi variées que complexes car elles ont pour objet l'humain d'une part, et des domaines sensibles d'autre part. Le délégué dispose de plus d'autonomie et de rapidité dans la prise de décisions et leur mise en œuvre.

Quelles sont les attributions de cette commission côté jeunesse ?

Elles recouvrent principalement l'activité de l'école. La municipalité assure son rôle de promoteur de l'éducation des enfants de différentes façons. Elle organise les services périscolaires et prend en charge une partie des repas de la cantine, subventionne les voyages scolaires et s'occupe des locaux de l'école et de leur entretien.

Quels sont les objectifs pour ce mandat 2020-2026 ?

La commission continuera de soutenir les actions associatives locales au profit des jeunes, comme par exemple les camps ados organisés par le comité de jumelage Bangor/Sixt.

Nous réfléchissons également à la meilleure façon de favoriser, concrètement, l'accessibilité des jeunes à partir du collège et jusqu'à leur majorité, aux activités artistiques, culturelles et sportives de toute nature.

La difficulté d'accès des jeunes aux activités sportives et culturelles est-elle principalement financière ?

Cette difficulté est quand même relative. Il y a déjà de nombreuses associations dans la vallée du Giffre qui proposent des activités variées, et pas uniquement autour du ski, et qui comptent de nombreux adhérents, comme l'école de musique locale. Mais effectivement, certaines limites existent. Financières, on l'a évoqué. Mais aussi liées à la situation géographique de Sixt-Fer-à-Cheval : le village est reculé et donc loin des centres urbains plus actifs





Spectacle Bib en Scène organisé par l'espace culturel et la participation de Savoie Biblio

“

L'espace culturel est une chance pour notre village, mais il faut le faire vivre pour le pérenniser et le faire « grandir » ; il serait dommage de le voir se fragiliser au fil du temps, faute de fréquentation. De simple adhérent à bénévole impliqué, nous ne pouvons qu'inviter chaque habitant à s'y rendre fréquemment.”

dans la culture, les arts, etc. D'ailleurs, cela décourage certaines familles de s'installer à Sixt-Fer-à-Cheval. Notre désir est d'y remédier en faisant de la commune un lieu agréable, dynamique et offrant des perspectives variées, et en particulier pour les ados.

Parlons à présent de l'aspect « lien social » de la commission.

La crise du Covid-19

nous a rapidement plongé dans le bain ! La notion de lien social a pris tout son sens à travers les multiples actions déployées durant cette crise.

Plus généralement, le social c'est d'abord les habitants dans leur environnement : valoriser et rendre agréable le cadre de vie des sizerets et des sizères. Le mandat précédent nous a permis d'obtenir notre première fleur au label des Villes et Villages Fleuris qui, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, ne récompense pas uniquement les efforts d'ornements floraux mais se définit comme étant un label de qualité de vie. Le mandat actuel poursuivra cette démarche porteuse de sens pour Sixt-Fer-à-Cheval, avec pour objectif la deuxième fleur. Nous souhaitons pour cela embarquer la population dans cette aventure à travers de multiples actions à l'étude en lien avec le végétal : ateliers de jardinage, de greffe des arbres fruitiers, création de vergers partagés, achat groupé de semences, etc. Ceci offrirait la possibilité de créer des espaces de rencontre et de partage. En effet, le social c'est aussi les habitants entre eux.

L'espace culturel est déjà un lieu de rencontre et d'échanges, n'est-ce pas ?

Absolument. Avec le soutien de la municipalité, Jean-François Deffayet, régisseur de l'espace culturel, a créé des temps d'échanges qui fonctionnent bien comme, entre autres, les cafés

littéraires au cours desquels les adhérents participent à la sélection des livres qui seront commandés, ou les sorties « Spectacl'ô bus ».

C'est une chance d'avoir un lieu pareil dans notre village, mais il faut le faire vivre pour le pérenniser et le faire « grandir » ; il serait dommage de le voir se fragiliser au fil du temps, faute de fréquentation. De simple adhérent à bénévole impliqué, nous ne pouvons qu'inviter chaque habitant à s'y rendre fréquemment.

Ces animations vont-elles se poursuivre ?

C'est en tout cas notre souhait !

Nous constatons que « Spectacl'ô bus » attire de plus en plus d'amateurs d'art vivant, c'est une très bonne chose. Mais d'autres animations ont dû cesser par manque de participants, c'est regrettable.

Pour résumer, quels seraient les principaux axes de travail de la commission pour ce mandat ?

En préparant ce nouveau mandat, nous avons fait deux constats tirés de retours faits par certains habitants.

D'une part, certains ressentent un certain manque de proximité avec leurs élus, malgré les moyens de communications développés ces dernières années (site internet, magazine « Contact »). Il faudra donc y remédier.

D'autre part, il y a un éveil local pour la « démocratie participative », c'est à dire la volonté d'être acteur pour sa commune, comme en témoigne par exemple la création du collectif « Pacte pour la transition ». C'est pourquoi la commission travaille actuellement sur l'organisation de moments d'échanges et d'information de la population, différents de ceux qui existent déjà.

Ces deux constats sont intéressants et porteurs d'axes de travail de fond pour la commission permettant d'enrichir la vie locale d'une façon générale et rendre notre travail de conseillers et conseillères plus efficace et pertinent.



DES ÉLUS OCCUPÉS ET MOTIVÉS LES MISSIONS DE CHACUN

SÉCURITÉ FINANCES URBANISME ET FONCIER PROJET ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
MONTAGNE VOIRIE ET TERRASSEMENT BÂTIMENTS AGRICULTURE ET FORÊT
ÉCONOMIE ET TOURISME COMMUNICATION JEUNESSE ET SOCIAL PATRIMOINE



LA COMMISSION PATRIMOINE

Délégué : Jean-Marc Moccand

Membres : Anne Chaigneau, Violaine Deffayet, François-Marie Denambride, Yoan Mogenier



INTERVIEW Jean-Marc MOCCAND

La commission « Culture et Patrimoine » existait déjà dans le mandat précédent, mais elle se dote désormais d'un délégué. Pourquoi ?

Stéphane Bouvet a toujours été sensible au patrimoine et à la culture locale. Ils constituent une richesse pour notre village et ses habitants, à préserver et à exploiter. Avoir un délégué permet à Sixt-Fer-à-Cheval d'asseoir sa politique culturelle et patrimoniale et renforce ainsi sa crédibilité auprès des financeurs publics et privés.

Trouver des fonds constitue donc la principale mission de la commission ?

Nous avons la chance d'avoir, localement, des artisans qui possèdent les savoir-faire nécessaires à la restauration et à l'entretien de la majorité du patrimoine bâti : artisans du bois, ferronniers, tailleurs de pierres, etc. Dans la plupart des cas, il s'agit de « petits travaux » mais multipliés par le nombre important de croix, oratoires, bassins, chapelles et autres, situés sur notre commune, le coût global devient très élevé. Trouver l'argent nécessaire constitue effectivement une difficulté majeure pour une petite commune comme la nôtre.

Des exemples de travaux et de leur coût ?

La commission a, par exemple, fait évaluer par des spécialistes le coût des travaux à effectuer dans l'église car les vitraux et l'escalier du clocher doivent être remis en

état. Si l'on ajoute à cela le remplacement de certaines pièces d'origine de l'orgue devenues défectueuses, cela représenterait un coût estimé entre de 60 000 à 100 000 € à effectuer sur la durée du mandat. C'est une somme conséquente pour la commune. Suite à une souscription lancée il y a plus de 20 ans, le Diocèse avait bien affecté une somme d'argent mais celle-ci, statutairement, ne peut servir que pour l'entretien et les réparations des chapelles de Sixt-Fer-à-Cheval. Il y a également beaucoup de bâtiments historiques non religieux. Le pressoir du Mont par exemple, unique en son genre. Les travaux de restauration s'élèveraient, selon les devis, à un montant compris entre 13 000 et 19 000 €. Il faudrait idéalement obtenir une subvention à hauteur de 70% de ce coût. C'est d'ailleurs l'objectif de la commission pour tous les travaux : trouver des fonds pour limiter à environ 30% la participation financière de la commune.

Un financement extérieur à hauteur de 70% : est-ce vraiment réaliste ?

Je le crois. Sixt-Fer-à-Cheval est l'un des plus beaux villages du département. Le directeur à la culture et au patrimoine du conseil départemental, Christophe Popovics, emploie d'ailleurs les termes de « pépite du département » pour parler de notre village. Il est très sensible à nos projets et s'y intéresse beaucoup. L'abbaye est d'ailleurs la propriété du département ce qui a donné lieu au projet « Phenix » en 2013 avec un budget du conseil départemental de 596 900 €. Il y a donc des fonds à obtenir... Plus récemment, Christophe Guffond, Responsable de l'Unité Archéologie et Patrimoine Bâti du département, a organisé et supervisé pour le département des fouilles archéologiques à Sales. Elles ont permis de trouver les traces d'une activité pastorale datant du 15^e siècle.





Travaux d'urgence pour la sauvegarde de l'ancien presbytere



Le coq de la chapelle Notre Dame des Grâces a retrouvé son perchoir

Une exposition sera organisée, sur ce sujet, l'été prochain à l'abbaye en co-construction par le département et la mairie.

Nous essayons donc de collaborer au maximum avec les pouvoirs publics du département et de la région, ainsi qu'avec les instances privées comme la Fondation du Patrimoine dans l'objectif d'obtenir leur soutien financier.

La commission est motivée pour réaliser toutes les demandes de subventions nécessaires et les défendre activement devant les financeurs potentiels, publics et privés.

Cette motivation, c'est la raison de votre nomination aux fonctions de délégué ?

Oui ; elle vient de ma passion de toujours pour l'histoire du village et de ses habitants. Avant même de rejoindre l'équipe municipale, j'ai édité en 2016 - pour ma famille - un livre compilant des notes manuscrites de mon grand-oncle, l'abbé Alphonse Moccand, sur la vie du village. En effet, mes aïeux sont nés à Sixt-Fer-à-Cheval, d'où mon nom de famille : « Moccand », un nom originaire du village depuis des générations. Mon grand-père Jean a fait carrière à Paris, comme beaucoup de sizerets, mais est toujours resté attaché à sa terre et ses traditions d'origine ; il faisait d'ailleurs partie de la très active « amicale des sizerets de Paris ».

Il m'a transmis cet attachement. Stéphane Bouvet connaissait donc ma passion pour notre patrimoine local, et c'est dans ce contexte qu'il m'a sollicité.

Que recouvre précisément le patrimoine de la commune et quels sont les objectifs de la commission pour ce mandat 2020-2026 ?

Il y a deux volets principaux. Le premier, c'est le patrimoine matériel, principalement bâti, et donc les travaux d'entretien et de restauration en tous genres qui en résultent. La commission a d'ores et déjà réalisé un inventaire et a identifié les travaux à envisager suivant un ordre de priorité. Le coq de la Chapelle Notre Dame des Grâces, endommagé des suites de la tempête du 1^{er} juillet 2019, a déjà été réparé.

L'oratoire de Salvagny, la croix du cimetière, celles du Frenalay et la croix de la Frête sont d'autres exemples de restaurations en cours. Le second volet, c'est le patrimoine immatériel, c'est à dire les traditions, fêtes et célébrations, en bref l'histoire du village depuis sa création,

et celle de ses habitants. Ce patrimoine est détenu en majorité par les anciens, et s'il n'est pas collecté, conservé, transmis d'une façon ou d'une autre, il risque de disparaître sans trace...

C'est la mission d'envergure que s'est fixée la commission pour ce mandat. À l'instar de l'opération « la Grande Récolte » réalisée par la commune des Houches en 2015, nous souhaitons organiser une collecte publique et collective de tous les éléments qui témoignent de la vie passée à Sixt-Fer-à-Cheval.

Que pensez-vous recueillir ?

Des photos, des témoignages manuscrits, des enregistrements, des documents anciens, des objets ancestraux et peut être plus. C'est dur à dire avec précision, mais nos attentes sont grandes.

Prenons deux exemples : Il y a eu une grande fête pour le centenaire du rattachement de la Savoie à la France en 1960 et il existait différentes processions religieuses.

L'une d'entre elles était une procession de la vierge Marie qui passait dans chaque maison de tous les hameaux du village. Nous ne possédons que très peu de témoignages sur ces événements notables. Nous comptons sur les habitants pour fouiller leurs greniers et feuilleter leurs albums !

Comment cela va-t-il se passer ?

Tout d'abord, une phase nécessaire et évidente de communication pour associer le plus d'habitants possibles à la démarche, y compris les enfants, via l'école, qui seront un excellent relai auprès de leurs parents et grands-parents. Les liens intergénérationnels et la transmission familiale sont également très importants dans la protection et la survie de la culture et des traditions locales. Ensuite, certainement à l'automne 2021, une ou plusieurs journées seront organisées pour recueillir, scanner, photographier avec du matériel professionnel les éléments apportés, qui resteront bien évidemment la possession des familles.

En fonction du résultat de cette collecte, nous réfléchirons à la meilleure façon de l'exploiter, de le mettre en valeur : par exemple un livre, un film, un site internet ou autre, et certainement une exposition. Nous déciderons et organiserons cela avec le soutien des sizeres et des sizerets, car ce patrimoine leur appartient !

La commune est également membre de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale dont voici les missions. À ce titre, le conseil municipal est appelé à désigner des délégués qui siègent au sein des différents organes délibératifs. Après délibéré, le conseil municipal a désigné les délégués suivants :

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MONTAGNES DU GIFFRE

Titulaires : Stéphane Bouvet, Alain Barbier
Suppléant : Emmanuel Moccand-Jacquet



Initiation au biathlon lors des hivernales du Haut-Giffre au Fer à Cheval organisé par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut-Giffre

Basé à Morillon à la station d'épuration, le SIMG (ex Sivom) regroupe les communes de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon, Verchaix, La Rivière Enverse et Chatillon sur Cluses. Il est compétent dans le domaine

de l'assainissement, de l'eau potable, de la lutte contre l'incendie, de la construction de certains équipements publics (gendarmerie...) ou sportifs comme les terrains de sport. Il a également en charge la gestion des navettes skieurs et peut, sur demande des communes membres, intervenir dans des domaines variés : entretien de la voirie communale, exploitation de certains services ou bâtiments, etc.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT-GIFFRE

Titulaires : Stéphane Bouvet, Alain Barbier
Suppléants : Matthieu Bonnaz, Emmanuel Moccand-Jacquet

Basé à Taninges le SI du Haut Giffre a la caractéristique d'être un syndicat dit « à la carte » ce qui lui permet de mettre en œuvre des actions à la demande et pour le compte de toutes ou seulement certaines de ses communes membres avec une contribution financière spécifique. Autrefois compétent dans de nombreux domaines (Ordures ménagères, assainissement individuel, social), le SI du Haut Giffre a progressivement transféré nombreuses de ses compétences à la CCMG. Au cours du mandat à venir il est prévu de poursuivre dans cette voie avec le transfert de l'ensemble des compétences dont il a encore la charge vers d'autres structures avec à terme une dissolution de ce syndicat.



Le service de gestion des sentiers du SIVHG (randonnée et VTT) a été mis à la disposition de la CCMG.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DU HAUT-GIFFRE

Titulaires : Alain Barbier, Valérie Monet
Suppléants : Matthieu Bonnaz, Emmanuel Moccand-Jacquet

Basé à Verchaix le SIVHG groupe les communes de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon et Verchaix.

Il a pour objet l'organisation et la gestion d'activités touristiques, sportives et de loisirs comme les activités nordiques, l'aménagement, la construction, l'amélioration et la gestion d'équipements touristiques, sportifs et de loisirs (refuges de montagne, passerelles ou ouvrages à vocations touristiques, sportifs ou de loisirs) et la création et publication de documents ayant rapport avec ces activités.

Au 1^{er} janvier 2013, la compétence «sentiers» a été transférée à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG). Suite à ces dispositions, le service de gestion des sentiers du SIVHG (randonnée et VTT) a été mis à la disposition de la CCMG.



Ce réservoir d'une capacité de 400 m³ dont 120 réservés à l'incendie, alimentera en eau potable la vallée du Fer à Cheval et le village du Frénalay. Il permettra aussi de renforcer le réseau des Fardelays, en cas de besoin puisque les réseaux sont connectés.

LE SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE - SYANE

Titulaire : Alain Barbier
Suppléant : Cédric Mionnet-Perdu

Le SYANE est un syndicat mixte qui regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département. Créé en 1950 pour assurer le développement et le renforcement des réseaux d'électricité en Haute-Savoie, le SYANE a progressivement élargi ses domaines d'intervention. Il est aujourd'hui doté de 7 compétences : électricité, gaz, énergie, éclairage public, communications électroniques, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, réseaux public de chaleur et de froid.

LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE

Délégués représentants la commune de Sixt-Fer-à-Cheval :
Titulaires : Stéphane Bouvet, Valérie Monet, Georges Poppe
Suppléants : Guy Abraham, Anne Chaigneau, Catherine Deffayet
Délégués représentants le Conseil départemental de Haute-Savoie :
Marie-Antoinette Métral, **Conseillère départementale ; Vice-présidente**
Joël Baud-Grasset, **Conseiller départemental**
Guy Chavanne, **Conseiller départemental**

Celui-ci a été créé à la demande de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval et du Conseil départemental de la Haute-Savoie, puis prorogé en 2016 pour une durée déterminée de 6 ans.

Il a pour objet d'assurer la gestion, l'animation, la coordination et la valorisation du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval à travers un programme d'actions permettant de répondre aux objectifs des Grands Site :

Préserver et restaurer les sites naturels et culturels.

Mettre en place un dispositif d'accueil et de visite de qualité pour le public.

Favoriser le développement socio-économique.

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de trois délégués de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval et de trois délégués du Conseil départemental de la Haute-Savoie.



Autre réalisation du syndicat des montagnes du Giffre, la rénovation du réseau d'eau potable de Salvagny

L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Titulaires : Stéphane Bouvet, Alain Barbier
Suppléants : Matthieu Bonnaz, Emmanuel Moccand-Jacquet

Créée en mars 2001, l'AFP regroupe un ensemble de propriétaires fonciers public (commune) et privés. Elle a vocation à intervenir sur un périmètre agro-pastoral délimité.

Les objectifs de l'A.F.P. sont principalement d'éviter l'abandon de certains secteurs en zone de montagne en assurant la gestion du périmètre regroupé de façon collective, de conserver la vocation agricole et pastorale de ce périmètre et d'équiper et aménager ces secteurs.

L'AFP est dirigée par un comité syndical regroupant des propriétaires public et privés élus par ses membres.

Sa gestion est assurée par du personnel de la mairie.

CONTACT...



Alain Barbier

a.barbier@mairie-sixtferacheval.fr

LES FINANCES COMMUNALES POUR CEUX QUI AIMENT LES CHIFFRES

Lors de l'édition du Contact n°8 en janvier 2020, le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2019 n'avaient pas été approuvés par les membres du conseil municipal. Nous ne pouvions pas alors en faire la publication dans Contact.

Le conseil municipal du 12 mars 2020 a approuvé le budget prévisionnel pour l'année 2020.

L'équipe municipale sortante a fait le choix de l'élaborer en amont des élections municipales car le laps de temps entre le scrutin et la date limite d'adoption de ce budget prévisionnel était très court. De plus, la volonté d'accompagner et faciliter les nouveaux élus en début de mandat s'imposa à nous. Il nous a semblé plus sage de le voter en veillant à n'engager que les

dépenses et les investissements des projets en cours de réalisation. Les élus sortants ont fait le choix de ne pas inscrire des actions qui n'ont pas fait débat ou qui n'ont pas été portées à connaissance des nouveaux élus.

Notre commune n'est pas soumise à la tenue d'un débat d'orientations budgétaires car notre population est inférieure à 3 500 habitants.

Les taux d'imposition des impôts directs ont été validés lors de cette séance et resteront inchangés en 2020.

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019



SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES		
Charges de caractère général 557 219,66 €	Produits et services 197 582,58 €	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 438 225,83 €	
Charges de personnel 587 803,42 €	Impôts et taxes 1 150 024,07 €		
Autres charges de gestion courante 242 680,30 €	Dotations et participations 299 261,93 €		+
Charges financières 39 433,39 €	Autres produits de gestion courants 293 802,52 €		EXCÉDENT EXERCICE AU 31-12-2018 691 854,81 €
Charges exceptionnelles 16 533,66 €	Produits financiers 23 546,97 €		-
Fonds péréquation 84 182,72 €	Produits exceptionnels 3 598,61 €		PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT 391 854,81 €
Opération d'ordre 31 096,00 €	Atténuations charges 62,30 €		=
	Opération d'ordre 29 296,00 €	SOLDE DE CLÔTURE AU 31-12-2019 738 225,83 €	
TOTAL = 1 558 949,15 €	TOTAL = 1 997 174,98 €		

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019



SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES	
Remboursement capital emprunts 217 028,72 €	Fonds et réserves 83 588,91 €	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT 2019 - 526 060,91 €
Travaux bâtiments communaux 210 331,40 €	Part affectée aux investissements 391 854,81 €	+
Travaux voirie communale 135 618,30 €	Subventions d'équipements 114 070,00 €	REPORT EXCÉDENT AU 31-12-2018 256 717,29 €
Travaux aménagements réseaux 408 075,99 €	Dépôts cautionnements 468,00 €	=
Matériel roulant 40 072,06 €	Emprunt - €	SOLDE DE CLÔTURE AU 31-12-2019 - 269 343,62 €
Outillage, matériel, mobilier 41 716,16 €	Sortie d'actifs 31 096,00 €	+
Avance sur Immob. corporelle 65 000,00 €		REPRISE DES RÉSULTATS DU SIEAGM (SUITE À CLÔTURE DU SYNDICAT) - 93 365,88 €
Cession d'actif 29 296,00 €		=
TOTAL = 1 147 138,63 €	TOTAL = 621 077,72 €	SOLDE DE CLÔTURE AU 31/12/2019 APRÈS REPRISE RÉSULTAT SIEAGM) - 362 709,50 €

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la vigilance des élus et des services ont permis une fois de plus de faire des économies.

Le solde de l'exercice au 31 décembre 2019 de la section fonctionnement présente un excédent de 438 225,83 € et un solde de clôture positif de 738 225,83 €.

Par mesure de précaution et sagesse, la commission finances propose de reporter annuellement une enveloppe de 300 000 euros permettant une certaine autonomie pour faire face aux dépenses imprévues des dépenses de fonctionnement en N+1

Le reliquat de cet excédent a permis de transférer la somme de 391 854,81 € pour financer les investissements en 2020.

La section investissement de l'exercice 2019 présente un déficit de 362 709,50 €. Cette situation volontairement affichée pourrait inquiéter nos citoyens mais le souci de transparence des comptes est plébiscité par les élus. Il s'explique d'une part par la reprise des résultats de liquidation du SIEAGM (Syndicat Intercommunal d'Etudes et Aménagements du Grand Massif) à hauteur de 93 365,88 euros et d'autre part par le décalage de trésorerie.

En effet, la commune règle les factures des fournisseurs au fur et à mesure

de l'avancement des chantiers et le versement des subventions allouées par nos partenaires tombent à la réception finale du chantier.

La présentation des comptes de fin de l'exercice doit être sincère, elle correspond à une photographie du 31 décembre de chaque année, nous ne pourrions pas inscrire des recettes ou des subventions qui ont fait l'objet d'un accord mais qui n'est pas encore réalisées.

À la date du 31 décembre 2019, nous étions dans l'attente du versement des subventions de l'Etat, de la Région et du département pour la somme de 283 000 euros demandée au titre des événements climatiques suite à la tempête Eléaonor, des travaux d'aménagement des quais et des travaux de voirie.

UN NOUVEL AGENT FORESTIER À SIXT-FER-À-CHEVAL

En février 2020, Sébastien Dufour a été nommé par l'ONF en tant que technicien forestier sur la commune. Sixt-Fer-à-Cheval détient en effet 1 771 hectares de forêt. L'occasion de revenir sur les attributions, missions et pouvoirs de ce dernier sur la forêt communale.

L'ONF, Organisme National des Forêts, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Né au 17^e siècle et hérité de Colbert en suite des grandes déforestations françaises, ce régime de tutelle des forêts communales a perduré jusqu'à nos jours pour garantir leur exploitation durable. En 2016, le régime a été modifié par la « Charte des forêts communales » le faisant évoluer de la tutelle vers le partenariat, scellant ainsi une véritable collaboration entre l'ONF et les communes forestières.

La gestion durable des forêts communales est garantie par les termes d'un document de gestion appelé « Aménagement Forestier », il constitue à la fois un état des lieux de la forêt communale et un itinéraire à respecter sur 20 ans, durée de validité de ce document avant sa révision et refonte.

La triple mission des agents ONF : > Surveiller

La forêt accueille du public. A ce titre, les agents ONF garantissent son respect par tous, et notamment par les promeneurs et usagers. « Depuis quelques décennies et consécutivement aux incendies intervenus dans le sud de la France, la population est davantage sensibilisée aux risques liés aux feux de forêts. Désormais, les infractions les plus courantes sont le dépôt sauvage d'ordures et la circulation motorisée sur des chemins réservés aux piétons », indique Sébastien Dufour.

Sans empiéter sur le rôle de la gendarmerie, certains agents ONF, tels que ce dernier, sont assermentés et à ce titre ont le pouvoir de verbaliser les contrevenants. « L'objectif principal est de faire de la prévention, plutôt que de la répression, mais celle-ci est parfois nécessaire lorsque des groupes ou individus récidivistes sont signalés par la commune ou la gendarmerie », précise Sébastien, dont le travail « policier » est réalisé en concertation avec les forces de l'ordre et les pouvoirs publics locaux.

Quant à « l'affouage », ce droit est tombé en désuétude localement et n'est plus accordé par la commune de sorte que la disposition du bois communal mort au sol, et y compris dans le cadre exclusif de la consommation personnelle des habitants, bois de chauffage par exemple, constitue un vol de bois sanctionnable. La commune, propriétaire exclusive du bois de ses forêts et quel que soit son état, peut seule décider, en cas d'abondants bois secs, de procéder à leur vente dans le respect du document d'Aménagement Forestier et d'un cahier des charges applicable en Haute-Savoie. C'est alors l'agent ONF qui recense, mesure et marque les bois concernés et qui fait procéder à leur découpe ainsi qu'à leur estimation tarifaire, le produit des ventes étant affecté au budget municipal. L'affichage du cubage proposé à la vente en lots et du prix y afférent est ensuite réalisé en mairie, auprès de qui toute personne peut se porter acquéreur.



BON À SAVOIR...



Panneau B0 : circulation interdite, les piétons sont autorisés
Panneau B7b : circulation interdite aux véhicules à moteur, y compris scooter, quads et motos ; seuls sont autorisés les randonneurs, cavaliers et cyclistes
Sanctions pénales : jusqu'à 135€ d'amende pour le conducteur d'un véhicule motorisé circulant ou stationnant sur une route interdite d'accès, jusqu'à 500€ pour la circulation hors chemin... et risque d'une suspension de permis de conduire !



CONTACT...



Des interrogations
sur la forêt
communale ?

Sébastien Dufour
Tél : 06 22 93 31 37

sebastien.dufour@onf.fr



Le marquage des arbres. Il n'y a pas si longtemps, la perte du marteau pouvait valoir licenciement.

“

SÉBASTIEN DUFOUR

est originaire du sud-ouest. Pendant 18 ans, ce fils d'agriculteur a travaillé dans son département pour compter, capturer et gérer la faune sauvage pour le compte de la Fédération des Chasseurs de Dordogne. Lauréat du concours 2015 de l'ONF, il part ensuite en Amazonie pour s'occuper de la forêt et de l'environnement en Guyane Française durant 4 ans. Passionné de montagne, il a souhaité revenir en France et plus précisément dans une commune de haute montagne. En février dernier il a pu obtenir son affectation à Sixt-Fer-à-Cheval, dont le territoire naturel l'a immédiatement séduit. Sur son travail au sein de notre commune, il indique :

“

Le grand écart entre la forêt équatoriale humide et la hêtraie sapinière de Sixt-Fer-à-Cheval est réel et mes missions sont évidemment différentes de celles que j'exerçais en Guyane. Mais les grands principes de gestion, d'exploitation et de préservation de la ressource restent inchangés.”

> Entretien et protéger la forêt

Il s'agit de l'entretien et de la protection de la forêt au sens strict du terme. Celui des sentiers relève de la compétence de la communauté de communes ; c'est donc la vie de la nature en tant que telle dont sont en charge les agents ONF.

Le parcours systématique et régulier des parcelles forestières permet aux agents ONF de proposer un programme annuel de travaux dans l'objectif de garantir la gestion optimale de la forêt communale. Ce programme est étudié par la mairie et en fonction des lignes directrices retenues par la commission forêt puis validées par le conseil municipal, les agents ONF sont chargés de l'exécution, du suivi et de la réception des travaux réalisés en conformité avec le programme retenu.

- Nettoyer les forêts des bois morts
- Dégager des semis en cas de trop forte densité d'arbres : travaux d'éclaircissement, de dépressage ou de dégagement
- Observer certaines fragilités porteuses de risques tels que l'effondrement d'arbres, et y remédier
- Créer et entretenir des pistes de desserte

Autant de travaux préconisés par les techniciens ONF et réalisés par les ouvriers ONF avec l'aide d'agents municipaux lorsque cela est nécessaire.

La nature des travaux dépend aussi des saisons, les plantations se faisant généralement à l'automne, et des événements naturels dont les plus fréquents localement sont les crues et les tempêtes, renforcées par le changement climatique qui induit depuis ces dernières années une évolution brutale de la forêt.

Enfin, les agents ONF collaborent avec de nombreuses instances pour tous travaux en lien avec la forêt (génie civil, aménagements paysagers, gestion de l'eau et des périmètres de captages, aménagements touristiques, etc.) et jouent un rôle d'appui auprès de la commune dans la recherche de subventions départementales, nationales ou européennes affectées aux travaux forestiers.

> Préserver la forêt pour l'avenir

L'entretien de la forêt est réalisé au regard de ses besoins immédiats mais aussi dans une vision à long terme, étayée dans le document d'Aménagement Forestier, pour un développement et une préservation durables de la forêt.

L'observation et les arbitrages sont de rigueur pour favoriser la bonne santé et la biodiversité de la forêt. « Il nous arrive de sacrifier de gros arbres, anciens, s'ils empêchent la pousse et le développement de jeunes arbres qui viendront à terme régénérer la forêt », explique Sébastien Dufour.

Cette mission de préservation est constamment au centre de l'examen des projets d'aménagement de la forêt envisagés par la municipalité. En d'autres termes : pas d'arbre coupé sans l'accord de l'agent ONF, dont l'avis est rendu en dehors de toutes considérations économiques, sociales et humaines induites par chacun des projets mais exclusivement au nom de l'intérêt de la nature. Dans le cas où des coupes d'arbres sont acceptables et justifiées au regard de l'état de la forêt, des compensations peuvent toutefois être préconisées, c'est-à-dire du replantage dans des zones connexes ou plus lointaines, et ce au nom de l'équilibre naturel global de la forêt.

Les enjeux sont d'autant plus importants sur Sixt-Fer-à-Cheval qu'une partie de la forêt communale fait partie de la Réserve Naturelle et de la zone Natura 2000.

A cet égard, le premier Plan de Gestion de la Réserve Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval sera finalisé en 2021. C'est également la date à laquelle le document d'Aménagement Forestier, arrivant à son terme en 2021, devra être révisé au vu d'un important travail d'expertise qui a déjà débuté à ce jour ; un calendrier intéressant pour favoriser la cohérence entre les objectifs de gestion du patrimoine faunistique d'un côté et ceux de la gestion de son habitat, c'est-à-dire la forêt, de l'autre.

LE LOUP À SALES : RÉALITÉS, INTERROGATIONS ET ENJEUX

La problématique liée à la présence du loup dans les zones d'alpage en montagne n'est ni récente, ni circonscrite à la Vallée du Giffre ; le site de la DDT (Direction Départementale des Territoires) fait état de l'apparition du loup dans le département en 2004.

Plus précisément, il indique qu'en sortie d'hiver 2019-2020, « le bilan provisoire du suivi départemental confirme l'existence de 3 zones de présence permanente : Bornes-Glières, Aravis, Chablais et révèle des secteurs de présence probables comme Mieussy-Taninges, Bauges et vallée de Chamonix ».

Sixt-Fer-à-Cheval n'est pas cité, toutefois la présence du loup y est certaine et ses attaques récurrentes depuis 2018, avec une perte totale de 33 bêtes sur l'alpage de Bostan.

En 2019, trois attaques successives en une semaine ont provoqué la perte de brebis du troupeau de David Raymond, au Grenairon. Cette même année, des chèvres ont été attaquées dans la plaine de Salvadon, et 46 bêtes de Karine Richard manquaient à l'appel à la descente des alpages Bostan, Sambet et Trécot.

Fin juin cet été, c'est à Sales que le loup s'est montré attaquant les brebis de Dédé et Joanie Cassina (14 bêtes mortes, 15 blessées, 8 disparues) et de Pierre Humbert (13 bêtes mortes).

Le loup est protégé : que dit la loi ?

En Europe, le loup est protégé par la Convention de Berne (1979) transcrite dans le droit français en 1989. Il fait partie des espèces prioritaires, inscrit dans les annexes II et IV de la directive « Habitats » de l'Union Européenne.

En France, l'espèce est protégée sur le territoire national par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993, mis à jour le 23 avril 2007.

Ce statut implique pour les Etats, et donc pour la France, de veiller à la conservation de l'espèce et de ses habitats. En d'autres termes, le tir du loup en dehors du cadre légal et réglementaire autorisé, couramment appelé « braconnage », est puni jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende, en application de l'article L. 415-3 du Code de l'environnement, sachant que l'amende est doublée lorsque l'infraction est commise dans le cœur d'un parc national ou dans une réserve naturelle.

Dans ces conditions, comment protéger les troupeaux ?

C'est LA question que se posent les bergers et les éleveurs.

Etape 1 : l'effarouchement

Il existe 3 types de moyens d'effarouchement : l'utilisation de sources lumineuses et sonores et les tirs non létaux (munitions en caoutchouc ou à grenaille métallique).

Le tir d'effarouchement peut être mis en œuvre sans formalité préalable : l'éleveur peut déléguer à un chasseur habilité la réalisation de cette opération, mais uniquement à proximité du troupeau, pendant toute la durée du pâturage.

Quand les opérations d'effarouchement ne sont pas efficaces c'est-à-dire que les attaques se répètent, des tirs de défense peuvent être mis en œuvre à proximité du troupeau.

Ces tirs ont pour seul objectif la défense d'un troupeau PROTÉGÉ, ce qui implique, au préalable, la mise en place par l'éleveur ou le berger de 2 des 3 mesures de protection suivantes : **1- chien, 2- clôture et/ou 3- gardiennage.**

Ces mesures, si elles peuvent être financées en partie par des aides de l'Etat, ne sont toutefois pas applicables aisément en tous lieux et par tous éleveurs :

1- Chien : en milieu touristique comme à Sales, l'usage des chiens patous est sujet à caution au vu des risques réels pour les promeneurs. Les accidents sont une réalité, justifiant la préconisation de la DDT de l'installation, par les mairies, de panneaux de mise en garde sur les chemins de randonnée et de VTT.

2- Clôture : l'établissement de parcs n'est pas toujours possible en milieu montagneux, du fait du relief naturel existant.

3- Gardiennage : l'activité de berger est difficile, encore plus dans les zones reculées. L'emploi d'un berger constitue un coût global parfois prohibitif pour les éleveurs, surtout pour ceux dont les troupeaux sont de petite ou moyenne taille. Par ailleurs, il y a peu de candidats car les conditions de travail sont difficiles (altitude, intempéries, isolement, risques de prédation animale...); aussi, le salaire et les conditions de vie (chalet, eau courante, accès 4x4...) deviennent des critères de sélection essentiels des bergers pour le choix de leur estive.

Karine Richard (la « Bergerie du Lochet ») a fait le choix de recourir aux bergers pour s'occuper de ses bêtes 24H/24H et les protéger du loup.





*Un loup a besoin de calme pour consommer sa proie.
En cas de dérangement, il l'abandonne
déjà morte ou agonisante.*

Elle témoigne : « aux vues des pertes des années précédentes, nous n'avons pas eu d'autre choix que d'embaucher deux bergers pour continuer d'exister... L'un d'eux est mon fils de 18 ans ; il a vécu une expérience hors norme avec son collègue, qui l'a enrichi, seul à 2400m d'altitude. Mais quelle énergie dépensée et quel stress ! Il a fallu aller chercher des cabanes à Avignon en plein confinement, les aménager, les héliporter, prévoir l'eau, le bois, élever les patous et gérer leurs relations avec les promeneurs, avec le prédateur... »

Les méthodes et le rythme de travail sont entièrement bouleversées par la mise en place de ces mesures dites de protection, et notamment du gardiennage : un surcroît de tâches administratives, comptables, logistiques, et de responsabilité pour les éleveurs, et davantage de contraintes pour les bêtes qui, en parc de nuit, ne peuvent ni manger, ni se mettre à l'abri en cas d'intempéries, et sont profondément perturbés.

Joany Cassina en témoigne : « Dès la première attaque du loup cet été, nous avons essayé de garder les bêtes à Sales ; nous et les chiens nous sommes épuisés en une semaine seulement. Les bêtes, qui ont toujours été libres, ne comprenaient pas qu'elles devaient rester groupées, et nous avons dû nous résigner à les redescendre ».

Contrairement à des zones comme Joux Plane ou le Grenairon, l'alpage de Sales, comme d'autres, n'est pas accessible en 4x4 : dans ces conditions, le gardiennage des bêtes est encore plus difficile à concilier avec les contraintes professionnelles et/ou familiales des éleveurs.

Pierre Humbert, terrassier et berger, nous expose sa situation personnelle : « Je concilie mon activité de berger avec celle d'aménagement paysager toute l'année. Je peux le faire parce que mes bêtes en alpage sont libres, non clôturées et non gardées à chaque instant.

Mais si je pratique le pastoralisme de cette façon, ce n'est pas uniquement par nécessité économique, c'est aussi et surtout parce que c'est une tradition dans nos montagnes. À Sixt-Fer-Cheval mais aussi ailleurs [ndlr : Pierre fait pâturer ses bêtes à Sales depuis 5 ans et avant sur le plateau du Praz de Lys].

Ce n'est pas la présence du loup qui m'est difficile à accepter. Le loup existe et il faut composer avec lui, sans chercher à l'éradiquer, cela serait contre-nature. Ce qui m'est difficile à accepter, c'est de voir nos pratiques, nos traditions, en un mot notre vie ! remise en question du simple fait d'une législation pensée sans considération des aspects pratiques, économiques et culturels du terrain. »

En effet, loin du mythe du berger vivant 24h/24 avec ses bêtes, les pratiques pastorales revêtent en réalité des formes multiples et variées, et ce depuis des décennies.

Sur la commune en particulier, l'historien Alain Mélo indique ne pas avoir trouvé la trace d'un modèle unique de pastoralisme mais plusieurs. Pas étonnant, car si le pastoralisme est une tradition locale ancestrale,

les exploitations ont pu perdurer au fil du temps, en dépit de leur relative petite taille, parce que ses premiers acteurs, les hommes, ont su l'adapter à leurs conditions et modes de vie, d'un point de vue social et économique.

Face à ce bouleversement induit par les exigences de la loi en vigueur, Dédé Cassina nous a confié son abatement : « ma façon de travailler depuis plus de 50 ans, en laissant les bêtes en liberté, a un impact écologique quasi nul, permet l'entretien des alpages par le troupeau, l'herbe broutée réduisant les risques d'avalanches, et favorise la biodiversité dans nos montagnes. Garder les bêtes ce n'est pas forcément les tenir groupées, et les regarder 24h/24H ; je m'occupe d'elles, les soigne, les aime... : c'est énormément de travail, que nous faisons tous, éleveurs, par passion. C'est très dur psychologiquement de voir que ce travail n'est finalement pas reconnu, puisqu'il faut en changer pour rentrer dans les clous de la loi ».

Une fois le gardiennage, parcage ou la garde par les chiens mises en place par l'éleveur ou le berger, la défense du troupeau contre les loups devient possible, en application de la loi, par des tirs de défense.

Etape 2 : les tirs de défense simple ou renforcée

Seuls les lieutenants de louveterie, bénévoles et assermentés pour une mission de service public, sont habilités à tirer, ainsi que les chasseurs ayant suivi une formation obligatoire dispensée par l'office français de la biodiversité (OFB).

Or, la plupart des bergers et éleveurs ne sont pas chasseurs. Par ailleurs, pas facile de prévoir une intervention d'un chasseur habilité ou d'un lieutenant de louveterie quand le loup, lui, ne prévient pas de ses attaques...

Le tir de défense simple peut être légal mais ne peut toutefois être réalisé que par **1 seul tireur** pour chacun des éventuels lots d'animaux distants, et uniquement à proximité immédiate du troupeau concerné.

Si, en dépit du recours aux tirs de défense simple, le troupeau est soumis à une prédation importante (par exemple si elle a subi au moins 3 attaques au cours des 12 derniers mois), alors le préfet de département peut accorder une autorisation de tir de défense renforcée.

LE LOUP À SALES : RÉALITÉS, INTERROGATIONS ET ENJEUX

Le tir de défense renforcée peut être létal et réalisé simultanément, en Haute-Savoie, par **6 tireurs maximum**.

Pour les tirs de défense simple et renforcée, il n'y a pas d'action de recherche du loup, les opérations devant être réalisées durant l'exposition du troupeau à la prédation.

Enfin, dans les deux cas, les tirs de nuit sont autorisés mais uniquement après « identification formelle de la cible à l'aide d'une source lumineuse », indique la loi. En d'autres termes, il faut repérer le loup, l'éclairer puis tirer, si entre temps il ne s'est pas enfui du fait de la lumière... soit un délai de quelques secondes seulement pour tirer à compter de son repérage.

Etape 3 : les tirs de prélèvement simples ou renforcés

Lorsque les attaques s'aggravent, le préfet peut - en dernier recours - organiser des opérations menées par un groupe de chasseurs et en présence de lieutenants de louveterie. Il s'agit du tir de prélèvement, c'est-à-dire d'une « action de destruction » autorisée du ou des loups.

En Haute-Savoie, aucun tir de prélèvement n'a jamais été réalisé à ce jour.

Eric Ricco est le lieutenant de louveterie qui opère dans la vallée du Giffre. Ce passionné de chasse et connaisseur aguerri du territoire local exerce les fonctions **bénévoles** de louvetier au service des éleveurs et bergers depuis plus de 10 ans.

Il nous a fait part d'éléments empiriques sur ces protocoles de tirs :

« l'efficacité des tirs est en réalité faible, surtout ceux qui ne sont pas portés par les lieutenants de louveterie, les seuls qui ont le droit d'être équipés de lunettes de tir à visée thermique et de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique, un matériel sophistiqué indispensable face au loup.

En effet, c'est un animal extrêmement intelligent. Il est capable d'analyser son environnement et les tirs, et d'en tirer des conclusions pour ne pas les craindre ou pour changer de tactiques d'attaque. Outre son intelligence, il sait coopérer et attaquer en meute si besoin, de sorte qu'à plusieurs, un patou ne fera pas le poids, voire pourra être lui aussi tué ».

L'autorisation des tirs en réserve ou parc naturel : ils ne peuvent être réalisés sans autorisation préalable du préfet. À ce jour, cette autorisation n'est pas envisagée par les services de l'Etat. « J'ai vu cet été mon troupeau fuir, pourchassé par leur prédateur ; cette vision a été insoutenable, tout comme le sentiment d'impuissance, qui m'a pris aux tripes », témoigne Dédé Cassina, berger et chasseur. « Même si j'avais été habilité et armé pour tirer à ce moment précis, la loi en vigueur aujourd'hui m'aurait interdit de le faire ».

Eric Ricco confirme l'incompréhension parfois ressentie par les bergers et les éleveurs face aux protocoles de tirs « progressifs », complexes et précis. Il relève que, même si les tirs étaient autorisés sans demande préalable en réserve naturelle, l'alpage de Sales « pose une vraie difficulté du fait de son isolement géographique. Avec au moins 2 heures de marche d'approche, il est difficile de trouver des chasseurs habilités qui viendraient exécuter les tirs de défense là-haut, sans pouvoir redescendre dans la journée. Au mieux, ils resteraient postés une semaine mais il est peu probable que l'on puisse toucher les loups dans un délai si court ».

En 2019, seulement 1 loup a été tué en Haute-Savoie (le 26/08/2019 dans le massif des Aravis à Villards-sur-Thônes en Haute-Savoie, par « tir de défense renforcée ») en application de la loi, sur les 94 loups légalement tués en France. Le quota 2019 était fixé à 100, il baisse à 90 pour l'année 2020.

En France, 580 loups sont recensés à ce jour (source Etat), mais ce chiffre est en croissance. La Haute-Savoie en particulier est un département en cours de colonisation par le loup qui, en l'absence de prédation et en présence d'une abondante nourriture en alpage, sauvage mais aussi « facile » comme les bêtes d'élevage, va certainement couler de beaux jours dans les montagnes haute-savoyardes.

Descendre les troupeaux en plaine : une fausse bonne idée

Si l'idée de descendre les brebis en plaine pourrait sembler a priori séduisante, cela n'est en réalité qu'une illusion car deux difficultés majeures en résulteraient.

La première concerne le foin nécessaire aux bêtes pour passer l'hiver. Monter les brebis en alpage l'été permet, pendant ce temps, aux bergers de faire le fourrage en plaine et préparer ainsi les réserves de nourriture pour l'hiver. Sans cela, il faut acheter et faire livrer du foin en provenance du sud de la France, ce qui constitue une absurdité économique et écologique.

La seconde est liée au **label « agneau pays de Savoie »** qui assure aux agneaux un pâturage estival d'au moins 5 mois et des caractères bouchères spécifiques pour la qualité de la viande. « Nous ne pouvons y prétendre cette année », regrette Joany.

L'impact économique pour les éleveurs

En principe, chaque bête tuée faisant partie d'un troupeau protégé au sens de la loi (i.e. chien, clôture ou gardiennage) peut être « remboursée » en fonction d'une grille tarifaire moyenne, définie par arrêté, tenant compte des caractéristiques de l'animal tué, de son l'âge etc. Le montant est majoré de 10 à 20% en cas de label ou de certification bio.

La procédure est la suivante : l'éleveur ayant subi des dommages doit contacter la DDT dans les 72h, qui avertit l'organisation en charge des constats de dommages (OFB, PN...) afin qu'un agent habilité se déplace chez l'éleveur afin de réaliser le constat. Celui-ci fait, il est envoyé à la DDT qui rend une conclusion technique.

En pratique, la procédure d'indemnisation est rarement suivie. Le dossier à constituer implique de fournir de nombreux éléments de preuve et justificatifs, un travail fastidieux que les éleveurs et bergers ont, en pratique, rarement le temps d'effectuer.

Et toutes les bêtes touchées ne peuvent être retrouvées : il y a celles tuées dont la carcasse est rapidement dévorée. Parfois il n'en reste rien après quelques jours, et surtout la boucle fixée à l'oreille de l'animal ne peut être récupérée.

Il y a les autres qui, en fuyant, chutent dans un ravin ou un trou et demeurent ainsi à jamais introuvables. L'indemnisation des animaux disparus est fixée à 20 % seulement du montant de l'indemnisation des animaux tués et elle n'est accordée, pour les animaux disparus détenus en parc clos, que si l'éleveur apporte la preuve de la disparition de certains animaux ou que le constat indique que le parc clos n'a pas conservé son intégrité lors de l'attaque ou qu'il est conçu pour éviter les étouffements. De quoi décourager les éleveurs avant même de soumettre leur dossier...

Joany Cassina explique les conséquences économiques des attaques de son troupeau par le loup cet été : « nos brebis n'étaient pas protégées au sens de la loi, donc nous ne serons pas indemnisés pour nos pertes directes.

Et quand bien même, les pertes indirectes ne sont pas toutes prises en compte. Nous avons par exemple un gros manque à gagner pour la vente des agneaux. On a perdu en moyenne 8 kg par agneau. Certains agneaux restent « chétifs » car traumatisés par l'attaque en tant que telle ou par la perte de leur mère qui en a résulté ; certains ont été blessés [ndlr : seuls des frais vétérinaires peuvent l'être sur la base d'un forfait maximum].

La nourriture d'engraissement n'a pas été toujours efficace et a entraîné une charge supplémentaire pour l'exploitation, ainsi qu'une empreinte carbone regrettable. »

Quant aux délais de traitement des dossiers d'indemnisation, on y trouve sur le site officiel de la DDT les statistiques suivantes : « le délai moyen entre le constat et l'attaque est donc de 125 jours entre le constat de l'attaque et le paiement, avec des valeurs extrêmes de 30 et 266 jours et sachant que 90 % des dossiers sont payés en moins de 191 jours ».

Or, dans les faits, les indemnités accordées pour 2 brebis de Karine Richard tuées en 2018 n'ont toujours pas été versées à ce jour.

Et le loup dans tout ça ?

Les associations de protection de l'animal mettent fréquemment en avant l'importance de réintroduire l'espèce du *Canis Lupus* dans son milieu naturel originel, au nom de la biodiversité de la faune sauvage.

Il est intéressant, à l'échelle locale, de se pencher sur les recherches de l'historien Alain Mélo sur le sujet. Il indique que ne pas avoir trouvé de traces de l'existence du loup dans les archives de l'Abbaye et de la commune qui par exemple, prospèrent d'écrits et de références sur la présence locale de l'ours, et ce dès le 18^e siècle. Il ajoute : « cela ne veut pas dire que le loup n'est jamais passé dans les montagnes de la vallée [ndlr : il y a dans une brochure appartenant à Jean-José Richard-Pomet mention du passage d'une meute de loups à Sixt au début du XIX^e siècle], mais l'absence de références évidentes laisse à penser qu'historiquement, ce territoire n'est pas un lieu d'installation de loups en meute, comme c'est le cas dans d'autres régions comme les Aravis ou le Grand-Bornand. On peut penser que cela est dû au relief, et notamment au fait que jusqu'au début du 20^e siècle, les forêts de Sixt-Fer-à-Cheval étaient très ouvertes. Or, le loup aime les espaces forestiers fermés, peu exposés ».

Ainsi, le terme de réintroduction pour la commune de Sixt-Fer-à-Cheval laisse à réfléchir ; ou du moins, la prôner quel qu'en soit l'impact et les conséquences locales pour l'ensemble des acteurs concernés (bêtes, éleveurs, bergers, habitants...) ne semble pas si évident.

Les solutions envisagées à court et moyen terme

Le Maire, Stéphane Bouvet, s'exprime sur le sujet :

« Nous nous sommes tout de suite emparés de cette problématique cet été. Nous avons alerté les services de l'OFB et de la DDT, ce qui a donné lieu à une réunion entre les acteurs concernés 24 juillet 2020 dans les locaux de la Reine des Alpes.

Nous avons regretté que tous les acteurs n'aient pas été conviés à cette réunion par les services de l'Etat, qui nous ont pourtant indiqué s'en charger ; mais heureusement l'information a circulé et, dans les faits, presque tous se sont présentés. Le débat est complexe et il est en effet important, selon moi, que chacun puisse être entendu afin que des solutions adéquates et acceptables puissent être mises en place.

Sur les solutions, la première a été d'envisager la construction d'une cabane à Sales pour les bergers. Le dépôt du permis de construire a déjà été réalisé, les travaux auront lieu au printemps prochain pour que la cabane soit opérationnelle pour la prochaine saison estivale.

Mais ce que nous espérons surtout, c'est une solution à long terme via l'évolution de la législation vers davantage de pragmatisme et de réalisme. Les tirs devraient être réalisables sans autorisation préfectorale préalable dans les réserves naturelles, comme à Sales. Les protocoles de tirs eux-mêmes devraient être révisés vers davantage de simplicité et d'efficacité pour doter les bergers de véritables outils de protection. Enfin, en dernier recours lorsque la protection n'a pas été possible ou efficace et que le loup a causé des dommages, les modalités et conditions d'indemnisation devraient être revues pour permettre aux bergers de ne pas être pénalisés économiquement de façon significative du fait de son existence.

Sans cela, l'harmonie entre l'humain et l'animal pourra difficilement être préservée, or c'est bien dans une optique de cohabitation raisonnée et raisonnable entre le loup et les bergers que la réflexion et les efforts doivent se concentrer ».

Contact remercie toutes les personnes qui nous ont aidés à comprendre et collecter des informations sur le sujet.

LES AVANCÉES DU PROJET

Dans la continuité des précédents numéros, le bulletin municipal propose une rubrique dédiée à l'opération Grand Site. Elle présente les avancées du projet Grand Site et apporte quelques éléments d'explications sur la démarche.

Anticiper pour mobiliser les capacités d'agir

Initiée à l'automne 2019, la réalisation du schéma directeur du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval a permis aux acteurs impliqués dans le projet de formaliser une vision stratégique du territoire, à long terme.



Ce document validé par le syndicat mixte au printemps 2020 offre l'avantage majeur de bénéficier d'orientations partagées par l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire, qu'il s'agisse de la commune, du conseil départemental, mais également de toutes les autres structures associées à la gestion du territoire.

Cet outil prospectif est un levier incontournable pour croiser des objectifs, anticiper les opérations à

mener, les prioriser, ainsi que les financer, dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel et d'une convention multipartite.

Structurer les actions autour du principe de répartition des flux

Les afflux de visiteurs au cours de l'été 2020 ont mis en exergue la nécessité de maîtriser la pression que connaît le territoire depuis plusieurs années. Le schéma directeur du Grand Site a identifié un principe simple et aisément applicable de substitution progressive des mobilités charbonnées vers des mobilités douces.

Sa mise en œuvre passera par une stratégie de stationnement à l'échelle de la commune, combinée à une amélioration

des itinéraires piétons et cyclables. Ce principe permettra à la fois de mieux maîtriser les flux par une répartition des zones de stationnement et de fluidifier les circulations par une incitation à basculer vers des modes alternatifs de déplacement. Le chef-lieu sera situé au cœur de ce dispositif.

Travailler prioritairement sur les zones de stationnement

La principale pression sur les sites et sur le territoire est exercée par la présence de véhicules concentrés sur quelques parkings peu qualitatifs. C'est la raison pour laquelle il semble prioritaire de traiter ce sujet du stationnement sur les sites emblématiques que sont le cirque du Fer à Cheval et le Lignon. C'est dans cette perspective qu'a été initié le projet du stationnement du Lignon dont les opérations ont débuté à l'automne et seront poursuivies durant l'année 2021. Une étude de préfiguration sera initiée pour aborder la requalification des stationnements et des itinéraires dans le cirque du fer à Cheval.

Au-delà d'aider la commune à structurer et hiérarchiser les interventions, le syndicat mixte du Grand Site l'accompagne tout au long des projets, depuis la rédaction des commandes au suivi des opérations, en passant par la recherche de financements.

Paysage en mouvement : comment accompagner le changement ?

Cette question au cœur des opérations Grands Sites était abordée lors des rencontres annuelles des Grands Sites de France* qui se sont déroulées les 15 et 16 Octobre 2020 à Rochefort, en Charente-Maritime.

Anne Chaigneau, conseillère municipale de Sixt-Fer-à-Cheval, s'est rendue à ces rencontres et nous fait part ici de ses impressions.

« Ma première participation à ces rencontres a été une découverte très enrichissante de ce qui fonde les démarches Grand Site, à savoir des territoires exceptionnels de par leurs caractéristiques et les habitants qui les font vivre. Si l'on a parfois l'impression que le paysage qui nous entoure est immuable et nous a été légué tel quel par les générations précédentes, il n'en n'est rien. Le paysage se transforme constamment en raison de facteurs humains et naturels. L'évolution des activités humaines, des pratiques agricoles et forestières, de l'urbanisation ou encore des changements des modes de construction, sont autant de causes qui participent de l'accélération de la transformation des paysages. À cela s'ajoute désormais la question du changement climatique qui vient accentuer ces phénomènes et interroger nos modes de gestion du territoire. Ces rencontres m'ont fait prendre conscience de l'importance d'aborder le projet communal dans une perspective globale qui prenne en compte l'ensemble des problématiques car elles sont en réalité toutes liées les unes aux autres. C'est la meilleure manière de conserver l'âme si particulière de Sixt-Fer-à-Cheval ».

Si vous souhaitez vous informer sur la démarche Grand Site, faire remonter vos interrogations ou y être associé, consulter le site internet du Grand Site :

www.grand-site-sixt.fr



En évolution permanente, le paysage illustre la manière dont les populations choisissent de gérer leur territoire, qu'il s'agisse de maintenir des prairies ouvertes ou de préserver des modes de construction traditionnelles.

SIXT-FER-À-CHEVAL, COMMUNE À VOCATION DURABLE ? OUI

À l'heure du « Pacte pour la Transition », des démarches citoyennes ont vu le jour dans la commune à la veille des dernières élections. Si le Pacte élaboré par le collectif citoyen de Sixt-Fer-à-Cheval n'a pas été ratifié par les conseillers municipaux candidats, décision prise à l'unanimité, la municipalité désormais en place en explique les raisons et réaffirme son engagement écologique.

Le Pacte pour la Transition a été élaboré par l'association « Transition Citoyenne ». Celle-ci a pour objectif d'encourager les regroupements citoyens en collectifs pour mettre en œuvre une action locale auprès des pouvoirs publics en vue de la transition écologique, sociale et démocratique des communes. 32 « mesures » visant cette transition ont été regroupées par cette association. Tout collectif constitué a pour mission de sélectionner parmi elles les plus pertinentes pour sa commune et de les regrouper dans un pacte qui a vocation à être signé par les élus locaux. Chaque collectif est ensuite chargé de contrôler la mise en œuvre des mesures ratifiées tout au long du mandat.

Stéphane Bouvet répond aux questions sur la position de la municipalité à l'égard du collectif.

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence du collectif sur la commune ?

Tout simplement par ses membres qui se sont adressés aux services de la mairie. Nous avons eu un entretien le 10 mars 2020, avec Orélia Marchal, Pascal Grouleau, Lucie Lou et Amélie Duvallet, qui a duré près de 4 heures. J'étais présent accompagné de 4 autres candidats pour représenter l'ensemble des membres de notre liste.

Vous avez donc signé le Pacte proposé ?

Et bien non. Mais pas par défaut d'intérêt pour l'écologie, au contraire ! La commune est constituée d'une réserve naturelle qui représente près de 70% de son territoire. À ce titre elle fait figure de modèle pour l'écologie. Par ailleurs, la politique locale est très active pour le développement durable depuis le mandat précédent. Par exemple, la moitié des éclairages publics a été remplacée par des LED et l'autre moitié est programmée. Il existe trois centrales hydroélectriques qui produisent davantage que les besoins en électricité de la commune. La rénovation de la Reine des Alpes a d'ailleurs pris en compte les performances énergétiques et a fait l'objet d'un CPE [ndlr : *Contrat de Performance Énergétique des bâtiments avec le SYANE*]. Certains refuges communaux sont équipés de panneaux photovoltaïques financés par la commune. En termes de transparence, de participation démocratique et d'information locale, la mandature précédente a fait naître le bulletin d'information « Contact » et a mis en place des réunions publiques sur les sujets les plus importants. Et début mai, au tout début du nouveau mandat, nous avons mis en place une page Facebook officielle de la mairie pour raccourcir les délais d'information des habitants. Il y aurait d'autres mesures à citer, celles-ci ne sont que des exemples.

Si le Pacte était déjà plus ou moins respecté, pourquoi donc ne pas l'avoir signé ?

Mon équipe et moi-même avons pris l'engagement moral sincère envers l'ensemble de la population, lors de notre campagne électorale, de prendre en compte systématiquement les enjeux écologiques dans les projets de développement que nous envisagerions pour la commune ; aujourd'hui élus, nous nous efforçons de mettre en œuvre cet engagement dans toutes nos prises de décisions et l'opération Grand Site accorde une place centrale aux enjeux écologiques sous tous ses aspects.

En clair, nous n'avons pas besoin de signer le Pacte pour respecter notre engagement écologique, qui est réel et pertinent. Certaines actions « durables » poursuivies ne sont d'ailleurs pas mentionnées par le Pacte, or elles sont essentielles à notre commune. Cela s'explique en partie du fait que les « mesures » formulées sont, globalement, peu adaptées à une commune rurale mais façonnées davantage pour les zones urbaines d'envergure.

Le collectif comptait à l'époque une douzaine de membres, ce qui est peu significatif en termes de représentativité de la population de Sixt-Fer-à-Cheval qui est d'environ 780 habitants. Or, c'est envers cette population globale que les conseillers candidats et moi-même avons pris cet engagement écologique, collectif et solidaire, aux termes de notre programme.

Enfin, d'un point de vue pragmatique, la signature du pacte entraînait un suivi et contrôle de la part du collectif, avec des réunions et contre-rendus réguliers : un formalisme supplémentaire lourd à absorber pour une petite commune comme la nôtre sachant que les conseillers candidats et moi-même, aujourd'hui élus, avons tous déjà pris l'engagement d'informer et d'expliquer, en clair de « rendre des comptes » à l'ensemble des habitants de la commune. Cette redondance rendait la signature du Pacte inutile.



LE “SAMOËNS TRAIL TOUR” DEVIENT L’“ULTRA TRAIL DU HAUT-GIFFRE”



Le trail initialement dénommé « Samoëns Trail Tour » compte depuis sa création en 2010 plusieurs circuits situés sur le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval (Lac de la Vogealle, Fond de la Combe, Bout du Monde, Lac de Gers...). C'est ce qu'a fait remarquer aux organisateurs la municipalité de Sixt-Fer-à-Cheval en sa qualité d'hôte, mais aussi de partenaire financier. Elle a été entendue par David JUSTO, Président de l'association organisatrice et depuis novembre 2019 le Trail s'appelle « Ultra Trail du Haut Giffre » ou UTHG !

Avec 3 500 participants toutes catégories confondues en 2019, et 4 000 inscriptions estimées pour la prochaine édition du 17 au 20 juin 2021 et dont certains parcours rapportent des points pour l'emblématique UTMB, cet évènement d'envergure constitue une opération de promotion pour la commune, qui trouve ainsi une opportunité de faire découvrir ses trésors naturels mais aussi son village aux coureurs venant d'ailleurs dont certains logent la veille de leur course à Sixt-Fer-à-Cheval (2 trails partiront du centre de notre village).



LA MUNICIPALITÉ FACE AU COVID-19

Durant l'épisode du Covid-19, l'ensemble du personnel et des élus communaux du mandat actuel mais aussi précédent, légalement en place jusqu'au 18 mai 2020, a œuvré en collaboration pour accompagner et soutenir autant que possible les habitants et les acteurs économiques locaux.

Retour en chiffres et en actes sur les décisions prises et les services mis en place par la municipalité pendant cette période.

Opération « un masque pour tous »

Sixt-Fer-à-Cheval a participé sans délai à l'action initiée par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre pour fabriquer, laver et distribuer 2 masques par habitant soit 24 000 masques. La région AURA a également fourni 731 masques à la commune, eux aussi distribués par les élus locaux.

Les conseillers municipaux ont assuré pendant toute la période du confinement des visites et appels téléphoniques réguliers auprès de 55 habitant(e)s recensé(e)s comme étant à risques (personnes âgées et/ou vulnérables) et potentiellement isolé(e)s afin d'identifier et répondre autant que possible à leurs besoins (principalement assurer des livraisons de produits de 1^{re} nécessité), pour les informer de la situation pandémique et de son évolution à Sixt-Fer-à-Cheval, pour leur communiquer les conditions d'ouverture des commerces et services, et surtout pour leur offrir un contact et un lien avec l'extérieur et lutter ainsi contre l'isolement et la solitude.

L'ensemble des services publics ont été réorganisés en termes d'horaires et de modalités d'accueil, de mise à disposition de produits sanitaires, etc.

L'école et les services périscolaires ont pu rouvrir dès le 12 mai 2020, dans le respect des protocoles sanitaires requis.

SUR NOTRE COMMUNE, L'OPÉRATION « UN MASQUE POUR TOUS » C'EST :

- 2 153 masques fabriqués
- 33 couturières bénévoles
- 1 000 masques lavés localement et bénévolement par « Le Choucas »
- l'ensemble des nouveaux élus mobilisés pour la distribution des masques réalisée en 10 jours seulement et entièrement accomplie le 20 mai 2020



L'espace culturel a repris dès que possible son service de Poste ; les prêts de livres ont été suspendus du libre-service mais un service de livraison à domicile a été mis en place.

Les agents municipaux ont procédé à la fermeture des lieux publics (église, aire de jeux, toilettes publiques...).

La municipalité a fait paraître des communiqués réguliers et mis à jour des annonces légales concernant, entre autres, l'accès aux lieux publics et privés, la reprise progressive ou le maintien des services publics et privés (et notamment des commerces de proximité tels que Sherpa, la boulangerie Tiffanie, la Ferme des Tines, la Bergerie du Lochet).

Les preneurs de baux communaux sur le territoire de la commune se sont vus proposer le bénéfice d'un report de leurs loyers au 31 août 2020.

Des attestations de sortie ont été mises à disposition gracieusement dans les espaces publics (mairie, espace culturel) et devant Sherpa.

Le 28 octobre 2020, le Président annonce un nouveau confinement, dont la date de fin n'est pas certaine à l'heure où nous rédigeons cet encart. La mairie s'organise à nouveau pour assurer la continuité des services publics, sachant que, cette fois-ci, la Poste, la bibliothèque et les écoles demeurent ouvertes tout au long du confinement. Les appels téléphoniques aux personnes isolées et/ou à risques sont reconduits, ainsi que la mise à disposition d'attestations de sortie dans les bureaux de la mairie. L'évolution des mesures réglementaires seront au maximum répertoriées et mises à jour via la page Facebook officielle de la mairie ainsi que sur son site Internet.



ANTENNE RELAIS SUR LE CHEMIN RURAL D'ENGLÈNE

Pour optimiser la couverture du réseau mobile existant à Sixt-Fer-à-Cheval, la demande d'un relai par la société Free avait été acceptée par la municipalité en 2017. L'antenne relais existante (Orange et SFR), positionnée à proximité, n'était pas dimensionnée pour recevoir un troisième opérateur. La société Free Mobile s'est conformée aux prescriptions de couverture réseaux mobiles de l'Arcep, (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), pour la 3G (haut débit mobile) et la 4G (très haut débit mobile). La 5G ne pourra pas être installée sur cette antenne. L'installation de cette antenne relais, permet d'améliorer l'internet mobile sur notre territoire. À ce jour, les travaux d'installation sont terminés. La mise en service est imminente et ne dépend plus que de quelques actions d'ordre électrique.

ÉTAT CIVIL

ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DERNIER BULLETIN MUNICIPAL.

L'ensemble du conseil municipal félicite chaleureusement les nouveaux parents et les nouveaux mariés, et leur adresse à tous, ses vœux de bonheur.

NAISSANCES

07/05/2020 Léa Liliane Nicole DENAMBRIDE CHALMANDRIER - Fille de Laurie CHALMANDRIER et Jérôme DENAMBRIDE

18/10/2020 Otto John SEARBY
Fils de Julia BARNES et Thomas SEARBY

28/10/2020 Axel Léon GANSERT
Fils de Mathilde et Guillaume GANSERT

28/11/2020 Anna Audrey BARBIER
Fille de Marine CHARPENTIER
et Florian BARBIER

MARIAGES

12/09/2020 Camille ROY et Mathias MERCIER

DÉCÈS

Le conseil municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

10/04/2020 Xavier Jean Michel FORAX

10/06/2020 Marcel Alexandre DENAMBRIDE

27/09/2020 Alvaro SEGURA LLEIXA



Notre doyen, Alexandre Denambride nous a quittés.

Né le 3 février 1921, il se retrouve orphelin à l'âge de 6 ans et très tôt il doit assumer les travaux de la ferme.

À 16 ans, il ira travailler en entreprise.

Il se marie avec Thérèse en 1957, une vie de famille aimante, faite de travail et de labeurs, au plus près des montagnes au hameau du Fay, les étés rythmés par les foins, les hivers à écouter les histoires d'antan.

Alexandre c'est aussi des savoirs, ses colombes à l'opinel, ses paniers, ses sculptures, le patois qu'il a tant aimé parler.

Il se réjouissait de l'instant, de la présence de sa famille. Assis sur son banc face à la chapelle, il contemplait ses montagnes tant parcourues.

AGENDA

POUR RAPPEL, UN ÉTRANGE AGENDA POUR CETTE ANNÉE 2020 POUR CAUSE DE COVID

15 MARS 2020

Élections municipales **maintenues**
1^{er} tour

17 MARS 2020

Début du confinement

20 MARS 2020

Mise en place du nouveau conseil
municipal, dépôt de gerbe au monument
aux morts, défilé de l'harmonie et
pot de l'amitié **Annulés**

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Cérémonie malheureusement sans public,
sans harmonie et avec une présence
des élus minimum.

DU 19 AU 21 JUIN 2020 Annulé

Ultra-Trail du Haut-Giffre
2 parcours au départ de Sixt

EN JUILLET ET EN AOÛT TOUS LES JEUDIS
Music Ô jardin **Annulés**

EN JUILLET ET EN AOÛT TOUS LES JEUDIS
En remplacement de Music Ô Jardin
Les Rendez-vous intimistes

FÊTE DE LA TERRE Reportée en 2021

Cet événement normalement incontournable
et qui a lieu tous les 5 ans, s'est vu terrassé
par le covid et il n'est pas certain qu'il pourra
avoir lieu en 2021. Croisons les doigts.

SPECTACL'Ô BUS

Le programme est disponible à l'Espace
culturel et en mairie. À suivre via Facebook
Espace culturel Sixt-Fer-à-Cheval

29 OCTOBRE 2020

Début du 2^e confinement

REPAS DES ANCIENS Annulé

Ce repas traditionnel et toujours chaleureux
ne pourra malheureusement avoir lieu.
Ce serait prendre un trop grand risque
avec la santé de chacun.

1^{ER} JANVIER 2021 Annulés

Les vœux du maire

Présentation des réalisations de l'année
2020 et des projets pour 2021

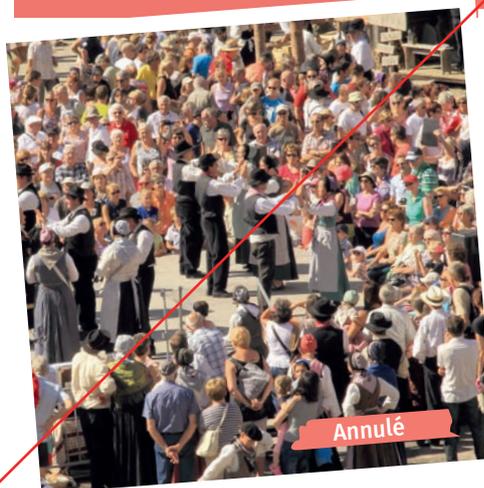


PHOTO DE COUVERTURE • Prise le 4 Août 2020. Cherchez l'erreur.
Réponse : les moutons sont à Salvagny en fond de vallée, ils devraient être en haut
de la pointe de Sales qui les surplombe.

CONTACT N°9 • Nombre d'exemplaires tirés : 900 • Directeur de la publication :
Stéphane Bouvet, Maire • Rédaction : Catherine Deffayet, Pauline Pison, Georges Poppe
• Ont participé au bulletin : Emmanuelle Deffayet, Fanny Simond-Bretagne, Véronique
Tomassino, Mathieu Battais • Crédits photos : Georges Poppe, Mathieu Battais, iStock.
DESIGN&IMPRESSION KALISTENE 📞 📧 📱